

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 14 décembre 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Recommandations liées au maintien du télétravail et au port du masques d'intervention dans les résidences privées pour aînés

En ce qui concerne le télétravail :

Considérant que :

- Depuis le début juillet, un retour progressif en présentiel est permis dans les édifices à bureaux et autres milieux de travail;
- Nous connaissons depuis quelques semaines une recrudescence des cas de COVID de type Delta et que le variant Omicron a fait son apparition au Québec;
- Hormis la vaccination, la réduction des contacts demeure un moyen efficace de se prémunir contre la COVID, qu'elle soit de type Delta ou Omicron;
- Hormis les éclosions dans les écoles primaires, les milieux de travail demeurent les endroits qui enregistrent un grand nombre d'éclosions;
- Nous sommes à l'aube de la période des Fêtes, avec pour résultat une augmentation importante des contacts et des impacts prévisibles sur la situation épidémiologique;

Nous recommandons fortement que :

- Les employeurs reportent à une date ultérieure, la mise en œuvre de leur plan de retour au travail en présentiel pour leurs employés, et ce, **dès aujourd'hui**.

Après la période des Fêtes et selon la situation épidémiologique, cette recommandation sera réévaluée.

En ce qui concerne le port du masque d'intervention dans les résidences privées pour aînés (RPA) :

Considérant que :

- Nous connaissons depuis quelques semaines une recrudescence des cas de COVID de type Delta et que le variant Omicron a fait son apparition au Québec;
- Que les RPA regroupent des personnes dont l'âge les rend plus vulnérables;

- Il se produit encore des éclosions (certaines importantes) dans les milieux où la majorité des personnes sont doublement vaccinées;
- Que le masque d'intervention demeure une mesure de protection privilégiée comme barrière contre l'infection de COVID-19 et d'autres infections respiratoires;
- Nous sommes à l'aube de la période des Fêtes, avec pour résultat une augmentation importante des contacts et des impacts prévisibles sur la situation épidémiologique;
- Que l'objectif n'est pas de revenir à un isolement social tel que vécu lors de la 1^{ère} vague;

Nous recommandons que :

- Dans **toutes** les régions socio-sanitaires (sauf les régions 17 et 18), le port du masque d'intervention soit obligatoire dans les aires communes (salles à manger et de rassemblement, si debout) et de circulation (ex. : corridors), et ce, **dès aujourd'hui**.
- **Qu'en cas d'éclosion dans une RPA :**
 - Soient mises en place des mesures rehaussées partout dans l'établissement;
 - Soit ajouté un dispositif de surveillance pour faire en sorte que les mesures rehaussées soient respectées;
- En ce qui concerne les régions éloignées (régions 17 et 18), le port du masque d'intervention pourrait être recommandé à la discrétion du directeur régional de santé publique, selon la situation épidémiologique qui prévaudra et selon leur plan d'action spécifique.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 14 décembre 2021.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-60